

afférents au C.M.	29
en exercice	29
participants	25

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal  
**Séance du 24 mai 2023**

<b>Numéro Délibération</b>	<b>43/2023</b>
date affichage	26/05/2023

*Convocation transmise le 16 mai 2023*

**objet de la délibération** Subventions aux associations – Attribution complémentaire pour l'année 2023 - GDON Est Montpelliérains

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-quatre Mai, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

**Présents :** M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – Mme Pascale LOCK – Mme Géraldine GROLIER – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Frédéric SARROUY – Mme Valérie BONIOL ALDIE – M. Lionel ESPEROU.

**Représentés :** M. Jean IBANEZ – Pouvoir à M. Jean-Paul FINART / M. Jean-Claude SALAS – Pouvoir à Mme Ghislaine BONNEFILLE / Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Pouvoir à M. Max RASCALOU / Mme Sylvie COSTA – Pouvoir à M. Guy LAURET / M. Pierre BARRE – Pouvoir à M. Frédéric SARROUY.

**Excusés :** M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES

**Absents :** M. Anthony PEROTTI – Mme Sabrina ELKHEITER

Madame Cécile VEILLON a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Raymond HAREL rapporte l'affaire ;

Il est rappelé au conseil municipal sa délibération n°25/2023 du 5 avril 2023 portant attributions de subventions aux associations pour l'année 2023.

Il conviendrait de délibérer à titre complémentaire, pour l'association « GDON Est Montpelliérains », dont la demande est arrivée le 27 avril 2023, pour un montant de 130,00 €.

Pour mémoire, la commune de Vendargues, au même titre que celles de Saint-Aunès et de Mauguio, est membre de cette association de surveillance et de lutte contre la flavescence dorée, maladie épidémique de la vigne, transmise par un insecte : la cicadelle jaune. Ses membres réalisent ainsi des observations, contrôles et piégeages d'insectes sous la supervision d'un technicien spécialisé de la Fédération régionale (FREDON).

.../...

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne

.../...

En conséquence, il est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention suivante :

Association	Montant
GDON Est Montpelliérans	130,00 €

- de dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune – chapitre 65.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

**Ne prennent pas part au vote :** Néant  
**Abstentions :** Néant  
**Contre :** Néant  
**Pour :** 25

Pour extrait conforme

Le Maire,

Guy LAURET



Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication, dont une ampliation est :

- Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat
- Mise en ligne